



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables au 01/06/2020

ENTRE

REACTEVENT, forme de société au capital de 4458,09 € dont le siège est sis 47 rue du Faubourg de Roubaix 59800 Lille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 844 821 637 00015, représentée par Clément BARTHOLOMEUS, agissant en qualité de Directeur Général.

ci-après dénommée "**REACTEVENT**",

D'une part,

ET

Le Client et/ou l'Utilisateur de la solution de assurance alimentaire hébergée fournie par REACTEVENT,

ci-après dénommé le « **Client.** »

D'autre part,

Ensemble dénommés "Les Parties"

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente concernent les Clients souscrivant un accès au Service TRUSTEAT pour leur propre usage et directement auprès de REACTEVENT et excluent toute possibilité de revente ou de fourniture indirecte du Service à un tiers, quelles qu'en soient les modalités, sauf dérogations particulières négociées directement avec REACTEVENT.

ARTICLE 0 - DEFINITIONS

Accès à Internet : Service permettant aux Utilisateurs d'accéder au réseau Internet et à ses différents services (courrier électronique, consultation et création de services en ligne, et plus généralement les échanges de données à travers le réseau).

Bande passante : Désigne la capacité de transmission d'une liaison technique ou logique au sein d'un

réseau. Elle détermine la quantité d'informations (en bits par seconde) qui peut être transmise par unité de temps d'un point à un autre du réseau.

Données privées : Désigne toute information, quelle que soit sa forme et le support utilisé pour la transcrire qui, de par sa nature, constitue une information à caractère privé tel que défini par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Entreprise : Toute personne physique ou morale, quelle que soit sa forme juridique, qui exerce une activité économique.

Hébergeur : désigne la personne physique ou morale assurant au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 une activité de stockage de tout contenu destiné à être mis à disposition du public par des services de communication au public en ligne.

Heure ouvrée : Les heures ouvrées s'entendent du lundi au vendredi de 8H00 à 19H00 sans interruption, sauf jours fériés, dans le cadre du fuseau horaire de la France métropolitaine. Ces horaires correspondent à la fraction du temps durant laquelle le Service est considéré « en heures ouvrées ». Toute période n'entrant pas dans cette plage est une période « heures non ouvrées » .

Indisponibilité totale : Elle caractérise une impossibilité avérée et démontrée d'accéder à l'ensemble des fonctions du Service OU à l'indisponibilité permanente d'une fonction dont l'usage se révèle indispensable à l'utilisation des autres fonctions du Service. Le niveau 3 d'indisponibilité engage la responsabilité de REACTEVENT au niveau de la mesure de la Qualité de Service, tel que définie dans les articles qui suivent.

Sont expressément exclus de la définition d'indisponibilité, les événements suivants :

- Les périodes en heures non ouvrées du Service,
- Les périodes de maintenance programmée dont la date, l'heure et la durée sont connues à l'avance, et pour lesquelles REACTEVENT aura communiqué auprès de ces Clients au moins 7 jours calendaires avant la date de début de l'intervention un avis de maintenance,

Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de réseaux et serveurs reliés entre eux par le biais d'une interconnexion de réseaux de communications électroniques, accessible à tout Utilisateur pourvu du matériel informatique adéquat.

IP ou Adresse IP : Série de numéros permettant d'identifier de façon unique un ordinateur sur le réseau Internet.

Loi LCEN : Loi 2004-575 du 21/06/2004 sur la confiance dans l'économie numérique.

Loi Informatique et Liberté : Loi n° 78-17 du 06/06/1978.

Navigateur : Logiciel tiers respectant les différentes normes édictées par le W3C (World Wide Web Consortium), et notamment HTTP, HTTPS, HTML et JAVASCRIPT dans leurs versions les plus récentes, et permettant d'utiliser les services proposés par les éditeurs de Sites Internet, encore appelés Sites Web.

Quota : Désigne la capacité de stockage (en octets) d'un équipement technique que l'on alloue arbitrairement à un ou plusieurs Utilisateurs.

Serveur : Désigne un ordinateur, physique ou virtuel, mis à disposition de l'Utilisateur et connecté de manière permanente au réseau Internet.

Service : Désigne l'ensemble des services fournis par REACTEVENT à l'Utilisateur, qui comprend toute prestation technique ou humaine rattachée à la location, l'hébergement, l'exploitation de la solution « REACTEVENT » et des différents services supplémentaires qui y sont attachés dans les conditions définies au présentes Conditions Générales de Vente.

Client : Désigne l'Utilisateur qui, par ses actions, a conclu avec REACTEVENT un contrat permettant l'accès aux Services.

Utilisateur : Désigne toute personne accédant aux Services proposés par REACTEVENT en vue de leur exploitation.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les droits et obligations de chacune des Parties concernant l'hébergement de données, le transfert de ces dernières et l'utilisation du logiciel «ReactEvent » permettant leur accès et leur transfert, le tout de manière sécurisée.

«ReactEvent » est une solution hébergée de assurance alimentaire mise à disposition des Clients après souscription de l'abonnement au Service. La plate-forme fournit des outils techniques de suivi de la qualité, notamment au sein des cuisines et salles de restaurants. Elle est accessible au travers d'un navigateur Internet compatible ou une application mobile, via une connexion sécurisée reposant sur le protocole HTTPS.

La plate-forme est de type mutualisée : l'ensemble des Clients partage une infrastructure technique et des ressources communes. Au sein de l'infrastructure technique, chaque Client dispose d'un espace de données qui lui est propre. La plate-forme isole chaque Client de sorte que ceux-ci ne puissent accéder qu'à leurs propres données.

Le contrat est à la fois un contrat de prestation de services techniques et une licence de logiciel au sens du Code de la Propriété Intellectuelle français.

Les présentes conditions s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par REACTEVENT concernant le logiciel et l'accès à sa plate-forme technique.

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL

Le présent Service a été pensé et réfléchi pour la France métropolitaine.

Des extensions sont en cours de développement pour d'autres pays. Contactez REACTEVENT pour être informé au plus tôt de l'ouverture des Services concernant votre pays.

A défaut d'une utilisation pour la France métropolitaine, en cas de souscription, vous acceptez l'utilisation de ces Services à vos entiers risques et périls. Par exception avec la conclusion d'un contrat avec une entreprise de France métropolitaine, les articles 6.2, 6.4, 6.5 et 11 sont dès lors inapplicables.

ARTICLE 3 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

3.1 - LICENCE DE DROITS

Le Client bénéficie d'un droit d'exploitation du logiciel, tel que défini à l'article 4 du présent contrat, en qualité d'Utilisateur, non exclusif, à titre temporaire, non cessible, conformément à l'article L.122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle.

3.2 - CONTREFAÇON

Au cas où le Client aurait connaissance d'une contrefaçon des logiciels informatiques de REACTEVENT, il informera REACTEVENT immédiatement de cette situation.

REACTEVENT a la seule opportunité de poursuivre l'action en contrefaçon et de bénéficier des dommages-intérêts correspondants. Le Client pourra se joindre à la procédure à ses frais à condition qu'il puisse justifier d'un préjudice direct et personnel.

3.3 - DECOMPILATION

Le Client s'interdit de tenter de décompiler tout ou partie des logiciels informatiques licenciés par

REACTEVENT en dehors des cas prévus par la loi.

3.4 - CORRECTION D'ERREUR

En cas de problème ou d'erreur rencontrés lors de l'exploitation du logiciel, le Client se rapprochera de REACTEVENT, qui se réserve le droit de correction conformément à l'article L.122-6-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, pour obtenir les modifications nécessaires.

3.5 - LOGO - MARQUES

Chacune des Parties conservent l'intégralité des droits qu'elles possèdent sur ses logos, marques, enseignes ou tout autre signe distinctif. Aucune disposition des présentes conditions générales de vente ne doit être interprétée comme autorisant l'une des Parties à utiliser un quelconque signe distinctif de l'autre, sans son accord formel et préalable, sous réserve de l'article 5.4.

ARTICLE 4 - UTILISATION DU LOGICIEL

Le logiciel est librement accessible à tout Utilisateur, dûment enregistré par le Client, en vue :

- d'une utilisation conforme aux besoins exprimés par le Client;
- d'une exploitation temporaire du Service tant que le contrat perdure;
- d'une utilisation destinée à transférer des documents dont l'objet correspond aux finalités du Service;
- d'une utilisation de stockage des documents dont l'objet correspond aux finalités du Service dans la limite du quota défini au Client;

En aucun cas le logiciel n'est destiné à transmettre des données illicites, illégales, ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de quelque auteur que ce soit.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DU CLIENT

L'ensemble de ces obligations s'appliquent indifféremment au Client et/ou à l'Utilisateur désigné comme « Client ».

5.1 - OBLIGATIONS SUBSTANTIELLES

Le Client s'engage à :

- Conserver secret le mot de passe et ses identifiants et à ne pas les divulguer à des tiers de quelque manière que ce soit, y compris à l'Assistance technique de REACTEVENT;
- Respecter le paiement du prix conformément à l'article 7;
- Entretenir sa messagerie de courrier électronique de manière à ce que sa capacité ne soit pas saturée et à la consulter régulièrement;
- Gérer les accès des Utilisateurs relatifs à son entreprise;
- Faire respecter l'ensemble des obligations du présent contrat à ses collaborateurs, associés, salariés, ou toute autre personne à qui il fait bénéficier du Service en qualité d'Utilisateur ;

5.2 - RESPECT DES SYSTEMES DE DONNEES – POLITIQUE D'ACCES

Il est interdit au Client ou à tout Utilisateur de tenter d'accéder ou de se maintenir dans les systèmes de données automatisés de REACTEVENT de quelque manière que ce soit. Toute tentative fera l'objet d'une plainte auprès du Procureur de la République en vue de l'application de l'article 323-1 du Code Pénal.

Le Client prendra toutes les précautions nécessaires pour qu'une telle situation ne se produise pas.

Le Client prendra également toute disposition, auprès de ses subordonnés, pour faire respecter un accès sécurisé à ses données afin que seules les personnes habilitées de son entreprise puissent y accéder.

5.3 - OBLIGATION D'INFORMATION

Le Client s'engage à communiquer des coordonnées, moyens d'identification et informations bancaires exactes à REACTEVENT. L'accès aux Services n'est possible qu'après validation par les services administratifs de REACTEVENT de ces coordonnées (email, nom, prénom, adresse, et coordonnées bancaires).

Le Client s'engage à mettre à jour ses coordonnées et informations bancaires au fur et à mesure des éventuels changements en informant REACTEVENT sans délai excessif par tout moyen approprié.

En particulier, en cas de prélèvement automatique, le Client s'engage à mettre à jour ses coordonnées bancaires avant le 28 du mois durant lequel ces changements interviennent, de sorte que le prélèvement automatique soit accepté. Tous frais bancaire occasionné à REACTEVENT par le non-respect de cette règle pourra être intégralement imputé au Client à titre de pénalité, sans possibilité de recours de sa part.

5.4 - NOTORIETE

Le Client permet l'utilisation de son nom commercial par REACTEVENT dans ses outils de communication.

5.5 - INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

Il revient au seul Client, à ses frais et sous sa responsabilité, de se doter des moyens techniques, notamment matériels et logiciels, et des compétences nécessaires pour accéder et utiliser le Service.

Il appartient notamment au Client de s'équiper des éléments suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Une connexion à Internet disposant d'une bande passante suffisante, compatible avec l'usage qu'il compte faire du Service,
- Pour chaque Utilisateur, d'un navigateur Internet compatible avec le Service, ainsi que d'un appareil compatible avec l'usage qu'il compte faire du Service

Le Client reconnaît avoir été informé des conditions techniques nécessaires à assurer l'accès et l'utilisation du Service et les assumer intégralement par ses propres moyens.

5.6 - UTILISATION DE BONNE FOI

Le Client est informé qu'il bénéficie d'un accès au Service, ce dernier étant hébergé sur une plateforme mutualisée.

Toute utilisation anormale de la bande passante permettant l'accès au Service confère à REACTEVENT le droit de couper immédiatement et sans préavis l'accès du Client.

Les Parties s'accordent sur le fait qu'il y a usage abusif de la bande passante pour tout Client qui, au regard du nombre d'établissements qu'il gère par rapport à la somme totale des établissements gérés par le Service, utilise une fraction de bande passante supérieure d'un facteur 3 (trois) au moins à la valeur déterminée ci-avant.

Ainsi, si un Client possède trois établissements et que le Service en héberge un total de 100 (cent), le Client sera considéré comme faisant un usage abusif de la bande passante s'il consomme à lui seul 30% (3 x 10 %) de la bande passante totale utilisée par le service.

Le Client s'engage en outre à respecter les obligations suivantes :

- Les applications (Sites Internet ou Applicatifs Mobiles) constituant le Service sont destinées à un usage manuel réalisé au travers des navigateurs compatibles. La mise en place par le Client de processus automatisés ou le détournement du site à d'autres fins sont interdits.
- L'API permet au Client de réaliser ses propres extensions du Service sur la base de ses propres moyens techniques. Toutefois, le Client s'assurera que l'usage de l'API que réalisent ses traitements soit modéré et limité au stricte nécessaire. L'utilisation intensive et répétée de l'API pour tout traitement que ce soit est interdit.
- Il est établi des quotas de stockage des pièces jointes sur la base de statistiques d'usage. Le Client s'engage à respecter ces quotas et à ne pas tenter de surcharger le Service en y stockant des données inutiles ou anormalement volumineuses.

5.7 - RESPECT DES CONTRAINTES LEGALES

Le Client doit, à ses frais et sous son entière responsabilité, s'assurer du respect de ses obligations légales et notamment, sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive :

- De toute déclaration de constitution de fichier et de traitement informatique, pour l'usage que le Client compte en faire, auprès des autorités ou organismes compétents, notamment de la CNIL (cette déclaration devant être réalisée par le Client lui-même) ;
- Du respect des Lois et réglementations en matière de confidentialité des données et de respect de la vie privée,
- Du respect des Lois et réglementations en matière de dématérialisation des processus et/ou des données.

En cas de violation par l'Utilisateur de la législation concernant le respect de la propriété intellectuelle, la responsabilité de l'Utilisateur pourra être engagée et ce dernier s'engage à garantir REACTEVENT de tout recours émanant de tiers.

5.8 - ACCES AU SERVICE

Les identifiants d'accès à l'espace Client sont transmis par courrier électronique à l'adresse spécifiée par le Client. La validation de ces identifiants suppose de la part du Client le clic sur un lien de

confirmation présent dans le courrier électronique reçu.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Le Client est seul responsable de la garde et de l'utilisation de ces derniers, sauf divulgation imputable à REACTEVENT.

En cours d'exécution du Contrat, REACTEVENT pourra modifier ou changer tout ou partie des identifiants, pour des motifs réglementaires, techniques ou de sécurité. Les nouveaux identifiants seront transmis au Client sans délais excessif, par courrier électronique à l'adresse du Client.

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement des Identifiants par des tiers, le Client s'engage à avertir REACTEVENT sans délai excessif par l'intermédiaire de l'Assistance Technique. REACTEVENT procédera dans les plus brefs délais au changement des accès correspondants.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE REACTEVENT

Les obligations de REACTEVENT sont détaillées ci-après.

6.1 - ACCESSIBILITE DU SERVICE

REACTEVENT met le Service à disposition de ses Clients au travers de 2 accès principaux.

1) Un Site Internet :

<https://reacteventcloud.io> pour l'accès aux applications interactives de la plate-forme,

2) Une application mobile, disponible sur les stores Android (Play Store) et iOS (App Store)

REACTEVENT s'assure quotidiennement que les infrastructures hébergeant la solution disposent des capacités techniques suffisantes à l'utilisation du Service par l'ensemble de ses Clients.

6.2 - DISPONIBILITE DU SERVICE

REACTEVENT s'engage à fournir le Service dans des conditions maximales de disponibilité, à savoir 99,15% de disponibilité sur une année pendant les heures ouvrées, ce qui correspond à une indisponibilité totale de 24 heures maximum par an et de 98% sur une période mensuelle, ce qui correspond à une indisponibilité totale de 4 heures maximum par mois.

DES L'INSTANT OU LES DISPOSITIFS DE SUPERVISION AUTOMATIQUE DE LA PLATE-FORME SIGNALENT UNE INDISPONIBILITE TOTALE OU QUE LE PERSONNEL D'EXPLOITATION SIGNALE UNE TELLE SITUATION DE SON PROPRE CHEF,

REACTEVENT S'ENGAGE A METTRE EN ŒUVRE TOUS LES MOYENS NECESSAIRES, PENDANT LES HEURES OUVREES DANS LA DEMI-HEURE OU, EN DEHORS DES HEURES OUVREES DANS LES 4 HEURES, POUR QU'UN TECHNICIEN PRENNE EN CHARGE L'INCIDENT AFIN QU'UN ACCES PARTIEL SOIT MIS EN PLACE AU MAXIMUM PENDANT LES HEURES OUVREES DANS UN DELAI DE 4 HEURES OU EN DEHORS DES HEURES OUVREES DANS UN DELAI DE 12 HEURES.

REACTEVENT se réserve le droit de procéder à une coupure volontaire, intégrale, sans limite de durée et sans préavis, à tout Client qui, de par ses agissements, porterait atteinte au Service ou aux données contenues, à REACTEVENT ou à un quelconque de ses Clients, ou qui ne respecterait pas les termes du présent contrat sans que le Client ne puisse invoquer la moindre compensation ou dédommagement.

De même, REACTEVENT se réserve le droit de procéder à une coupure volontaire et intégrale du Service sans avis préalable pour les cas suivants, et sans qu'aucune indisponibilité ne puisse être reprochée :

- Alerte à la sécurité, issue d'un tiers, fournisseur ou non, d'un fabricant ou de toute personne compétente qui viendrait à porter à la connaissance de REACTEVENT qu'il existe au moins une faille sérieuse dans les dispositifs de sécurité du Service,
- Alerte à la compromission du Service suite à la détection ou la simple suspicion de tentative d'intrusion du Service par un tiers, quelles qu'en soient les intentions,
- Cas de force majeure, correspondant à toute situation indépendante de la volonté de REACTEVENT et hors de son contrôle et/ou de ses possibilités d'intervention et qui rend impossible l'exploitation normale du Service (exemple : panne des accès Internet des opérateurs, incendie, etc.)

6.3 - SECURITE DES DONNEES ET STOCKAGE DES INFORMATIONS

REACTEVENT s'engage à assurer que les mesures de sécurité appliquées tant aux locaux, aux matériels, aux logiciels et aux procédures de gestion et d'exploitation sont compatibles avec les besoins de confidentialité des données stockées sur la plate-forme.

REACTEVENT se réserve le droit de couper le Service dans toute situation où elle estimerait que la sécurité de l'infrastructure est compromise.

6.4 - ASSISTANCE TECHNIQUE

REACTEVENT met à la disposition du Client une assistance technique répondant aux questions relatives à l'usage du service exclusivement. Cette assistance est joignable par mail à l'adresse support@reactevent.com.

Par « usage du service », est exclu notamment les questions, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les questions relatives au droit du travail et, plus généralement, à la législation,
- Les questions relatives aux règles d'hygiène et sanitaires à respecter
- Les questions d'ordre commerciales.

L'assistance technique est assurée selon les horaires suivants :

- De 9h à 12h et de 14h à 18h (GMT+1)
- Du lundi au vendredi sauf jours fériés du calendrier légal Français.

L'assistance technique traite les questions des Clients par ordre d'arrivée et au meilleur de ses capacités. Elle n'est pas tenue à un quelconque délai de réponse mais s'efforce de satisfaire au plus vite les demandes de tous nos Clients, dans la limite de ses moyens.

6.5 - EVOLUTION DU SERVICE

REACTEVENT mettra tout en œuvre pour faire évoluer ses services en terme de qualité d'accès et de module adapté aux besoins identifiés des Clients.

REACTEVENT intégrera les évolutions du Service durant les heures de maintenance et en fera bénéficier le Client.

6.6 - SOUS-TRAITANCE

REACTEVENT peut de plein droit recourir à des tiers, fournisseurs ou sous-traitants par exemple, pour exécuter les obligations résultant des présentes ; REACTEVENT peut mais n'est pas tenue d'en informer le Client. Aucune solidarité entre REACTEVENT et ses fournisseurs ne peut découler des présentes conditions générales de vente.

REACTEVENT s'engage à ne choisir, aux vues des prestations proposées, que les sous-traitants qu'elle juge apte à proposer tous les moyens raisonnablement appropriés dans l'état de l'art pour veiller à la protection physique et logique des Serveurs et des Données hébergés.

ARTICLE 7 - PRIX

7.1 - GRILLE TARIFAIRE

Les prix de nos Services sont indiqués en euros et hors taxe. REACTEVENT se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

REACTEVENT peut réviser ses tarifs tous les six mois. Le cas échéant, de nouvelles grilles tarifaires sont publiées et consultables dans l'espace Client le 1er janvier et le 1er juillet.

En cas de modification des tarifs, REACTEVENT informe ses Clients par envoi d'un courrier électronique selon les modalités prévues à l'article 12.

7.2 - DETERMINATION DU PRIX

Le prix à payer est relatif à l'offre souscrite par le client, et est précisé par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- Devis transmis directement au client (sous format d'un lien, généré par notre outil de suivi client)
- Devis matérialisé via notre plateforme <https://cloud.trust-eat.com/>, récapitulant les tarifs spécifiques proposés au client

Le consentement au prix est matérialisé par la signature numérique du devis, et le paiement des frais de démarrages.

7.3 - MODALITES DE PAIEMENT

Le prix est payable en Euro. Si l'Euro venait à disparaître, la monnaie dans laquelle le paiement devra être effectuée sera, par défaut et en dehors de toute stipulation contraire de la part de REACTEVENT, la monnaie qui substituera l'Euro sur le territoire français. Dans tous les cas, les frais de change sont à la charge du Client et ne peuvent pas être imputés sur le prix facturé.

Les paiements sont impérativement réalisés par prélèvement automatique sur le compte bancaire du Client, à l'initiative de REACTEVENT. Le Client s'engage à transmettre dès sa souscription les éléments correspondant à la mise en place d'un prélèvement automatique.

Le prélèvement intervient le premier jour ouvré suivant le 4 du mois concerné, soit au plus tôt le 5 du mois.

7.4 - DEFAUT DE PAIEMENT

La facturation est réalisée, par avance, pour le mois suivant. Le défaut de paiement de la facture entraîne la suspension immédiate du Service au premier jour du mois concerné et jusqu'à règlement des sommes dues.

En cas de non-paiement du fait d'un refus de prélèvement de la part de l'établissement teneur du compte du Client, REACTEVENT émettra un courrier électronique de relance avec injonction à régularisation. Le Client doit alors contacter REACTEVENT afin de réaliser le paiement requis. Il doit également modifier si nécessaire ses informations bancaires afin d'autoriser le prélèvement automatique pour le mois suivant.

La régularisation du paiement entraîne le déblocage immédiat de l'accès au Service.

REACTEVENT se réserve le droit de facturer au Client tous frais bancaires qui résulterait du non-respect des obligations du Client en matière de prélèvement automatique, et notamment les commissions de rejet et autres surcoût induits par le traitement manuel du paiement.

ARTICLE 8 - DUREE

Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

La dénonciation du contrat devra être réalisée 30 jours avant la date d'échéance de celui-ci par lettre recommandée avec accusé de réception transmise à REACTEVENT.

Avant la date du 1er Septembre 2020, le Service est fourni dans le cadre d'un test auquel le Client consent à participer. Pendant cette période et jusqu'au 1er Septembre 2020, le Service est fourni gratuitement (inapplicabilité de l'article 7) et, en contrepartie, le Client accepte les défaillances éventuelles et indisponibilité du Service sans pouvoir mettre en œuvre, pour quelque raison que ce soit, la responsabilité de REACTEVENT. A compter du 1er Septembre 2020, l'ensemble des obligations du présent contrat seront toutes effectives.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

9.1 - EXCLUSION DE RESPONSABILITE

REACTEVENT n'est pas responsable du respect des contraintes réglementaires et/ou légales reposant sur le Client concernant les domaines d'activités dans lesquelles le Service est utilisé. En aucun cas la responsabilité de REACTEVENT ne pourra être retenue concernant l'inadaptation de la présentation des données transmises ou stockées par le Service, hormis en cas de destruction ou de modification de ces dernières.

Dans le cas où la responsabilité de REACTEVENT serait retenue, l'Utilisateur ne pourrait prétendre à aucun préjudice indirect tel que la perte de Clientèle, de chiffre d'affaire, de bénéfice. De même, la responsabilité de REACTEVENT ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation par le Client, concernant notamment ses devoirs de respect d'hygiène et des règles sanitaires en vigueur pour son activité.

En tout état de cause si le Client n'a pas la qualité de consommateur, la responsabilité de REACTEVENT ne pourra en aucun cas être retenue au-delà du montant des règlements récurrents forfaitaires effectués au titre des deux derniers mois.

9.2 - ABSENCE DE DEVOIR DE CONSEIL

Par le fait de conclure le contrat, le Client reconnaît avoir disposé de toute l'information qui lui était nécessaire pour déterminer l'adéquation des Services à ses besoins et notamment avoir vérifié si les Services étaient compatibles avec les contraintes légales de son activité.

REACTEVENT, en sa qualité de prestataire de services informatiques ne peut en aucun cas se substituer à une personne habilitée par la loi à donner des conseils juridiques et à vérifier, en lieu et place de cette personne, à la compatibilité des Services avec ses engagements dans le domaine de l'hygiène.

9.3 - FORCE MAJEURE

Les parties ne sont pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli à leurs obligations contractuelles, pour tout retard ou inexécution, lorsque ceux-ci trouvent leur cause dans un cas de force majeure.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence.

9.4 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles, de la bonne utilisation du Service, que ce soit par lui-même ou par le biais des Utilisateurs auxquels il aura consenti un accès et s'engage à garantir REACTEVENT contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements directs ou ceux provenant de ses Utilisateurs.

Le Client est seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés à REACTEVENT par lui-même ou par des personnes dont il est responsable, du fait de l'utilisation du Service et s'engage à garantir REACTEVENT contre toutes demandes, réclamations ou condamnations dont REACTEVENT pourrait faire l'objet, dès lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation fautive du Service par le Client ou les personnes dont il est responsable.

L'Utilisateur est notamment seul responsable de tout préjudice qu'il pourrait subir, directement ou indirectement, du fait de la survenance des événements suivants :

- Perte de données, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une défaillance du Service, pour lequel il appartient à l'Utilisateur de réaliser des sauvegardes adaptées à l'importance et à la valeur des-dites données ;
- Perte de Chiffre d'Affaire, de Clientèle, perte financière, impact sur l'image qui résulterait de l'utilisation du Service, quelles qu'en soient les conditions ;
- Perte de productivité, blocage de procédures, incapacité à assumer ses engagements qui résulterait de l'indisponibilité du Service, que ce soit par un usage direct de celui-ci ou par un dysfonctionnement induit par l'indisponibilité même totale du service API ;
- Fraude, tentative de fraude, corruption de données, utilisation abusive des données, vol, détournement qui résulterait de son usage de la plate-forme, sauf dans le cas où la faute ayant permis ces agissements serait prouvée comme ayant été commise par REACTEVENT ;
- Non-respect de ses obligations légales et réglementaires dans le cadre de son activité ;

sans que cette liste ne soit considérée comme exhaustive.

ARTICLE 10 - VENTE A DISTANCE

10.1 - MODALITE DE CONCLUSION DU CONTRAT

Le Client peut réclamer auprès de REACTEVENT des informations concernant l'adéquation du Service avec ses besoins et solliciter un devis. Le devis mentionne notamment, sans que cela soit exhaustif :

- Les frais de mise à disposition et d'installation du Service.
- Les frais éventuels d'assistance à la configuration / installation.
- La grille tarifaire mensuelle en vigueur à la date de la souscription.

Le devis lie REACTEVENT pendant le mois en cours.

Le Client, après avoir pris connaissance des caractéristiques du Service que ce soit par le biais des

pages d'information mises à sa disposition ou après l'établissement d'un devis, et après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès de professionnels qualifiés, peut de lui-même créer son compte sur l'application REACTEVENT.

Après lecture et acceptation des conditions générales de vente, la création d'un compte est réalisée par REACTEVENT.

La réception de l'identifiant et du mot de passe de connexion au Service constitue l'étape définitive de conclusion du contrat. A partir de cette étape, le Client est engagé pour le mois suivant.

La facturation est établie dès 1^{er} jour d'utilisation.

10.2 - ABSENCE DE DELAI DE RETRACTATION

Le Client peut exercer son droit de rétractation jusqu'au moment précédant l'envoi de ses codes d'accès.

Conformément à l'article L. 121-20-2 - 4^o du Code de la consommation, après l'envoi de sa commande, le Client ne bénéficie pas de droit de rétractation pour le contrat définitivement conclu par le biais du site internet, après l'envoi de ses codes d'accès, car du fait de la nature particulière des Services, l'envoi des codes d'accès correspond au scellement physique des logiciels informatiques.

ARTICLE 11 - DONNEES NOMINATIVES PERSONNELLES

11.1 - RESPECT DES DISPOSITIONS CNIL / RGPD

REACTEVENT a réalisé toutes les démarches en vue de garantir au Client le respect de ses données nominatives personnelles qu'il aura transmises dans le cadre de la souscription aux Services. Cette démarche ne décharge pas le Client de faire sa propre déclaration CNIL, conformément à l'article 5.7.

Le Client est dûment informé que ses données nominatives personnelles ne sont pas transmises à des tiers et ne sont utilisées que pour les besoins de la gestion administrative de son contrat par REACTEVENT.

Dans tous les cas, le Client peut exercer son droit d'accès et de rectification concernant les données nominatives personnelles le concernant au siège social de REACTEVENT, conformément à l'article 34 de la loi « informatique et liberté. »

Vous retrouverez l'ensemble de nos engagements RGPD dans le document annexé « Politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles ».

11.2 - DONNEES UTILISEES POUR LA GESTION DU LOGICIEL

Les informations nominatives relatives à la Souscription et déclarées par le Client sont destinées à REACTEVENT, qui avec l'accord exprès du Client, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux personnes morales de son groupe, voir à des tiers ou à des sous-traitants, pour les besoins de gestion du Service et pour faire bénéficier le Client d'offres commerciales pour des produits ou services analogues fournis par REACTEVENT.

En application de la législation en vigueur, les Données Privées hébergées par le Client ne pourront être communiquées que dans les conditions légalement posées (par exemple sur réquisition des autorités judiciaires).

Dans le cas où REACTEVENT ferait appel à des sous-traitants pour l'hébergement des Services, REACTEVENT s'engage à transférer les mêmes obligations à ses sous-traitant afin de garantir le même niveau de service, de sécurité et de confidentialité des données.

ARTICLE 12 - MODIFICATION DU CONTRAT

Les présentes conditions générales ne peuvent faire l'objet d'adaptation, sur la demande du Client, qu'après confirmation écrite de la part de REACTEVENT.

Elles peuvent être modifiées unilatéralement par REACTEVENT en cours d'exécution du contrat. REACTEVENT informera le Client lors de toute modification des conditions générales de vente par courrier électronique à l'adresse associée au compte du Client au moment de la publication de ces mêmes conditions générales de vente et au minimum un mois avant leur entrée en vigueur. A expiration de ce délai, et sans action particulière de sa part, l'acceptation par le Client des nouvelles conditions générales de vente sera réputée définitivement acquise, pleine et entière.

ARTICLE 13 - RESILIATION

La résiliation du contrat peut être mise en œuvre par chacune des deux parties, à tout moment, sous réserve de respecter un préavis d'un mois, hors cas de faute grave auquel cas la résiliation pourra être immédiate.

13.1 - A L'INITIATIVE DE REACTEVENT

REACTEVENT pourra suspendre ou résilier de plein droit et sans préavis les Services :

- En cas de violation grave ou renouvelée par l'Utilisateur des obligations contractuelles;

- En cas de demande des autorités compétentes;
- En cas de non respect des stipulations des articles 3, 5.1 et 5.2 ;
- En cas de défaut de paiement malgré l'émission de relances par courrier électronique ayant provoqué la suspension des Services;
- En cas de non-acceptation par le Client de nouvelles conditions générales de vente;
- En cas de non-acceptation par le Client de la nouvelle grille tarifaire;

Dans les cas visés ci-dessus, 8 (huit) jours après une notification adressée par voie électronique et/ou par lettre recommandée avec avis de réception, REACTEVENT pourra procéder à la résiliation du Contrat sans formalités et sans indemnités.

13.2 - A L'INITIATIVE DU CLIENT

Le Client pourra résilier le contrat en cas de refus des nouvelles conditions générales de vente et/ou de refus de la grille tarifaire. La résiliation prend alors effet au moment où les nouvelles conditions générales de vente ou la nouvelle grille tarifaire entrent en vigueur.

Le Client pourra également résilier le contrat en cas d'indisponibilité totale ne respectant les limites prévues à l'article 6.2.

ARTICLE 14 - TITRE

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une de ces clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 15 - TOLERANCE - NULLITE

Le fait pour l'une ou l'autre des parties de ne pas exiger l'exécution de certaines obligations nées du présent contrat ou le fait pour l'une ou l'autre des parties de permettre un manquement aux termes du présent contrat n'interdira pas que soit ultérieurement réclamée l'exécution desdites obligations et ne sera en aucun cas interprété comme l'abandon d'un droit ou un désistement en ce qui concerne tout manquement ultérieur.

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, les Parties s'accordent sur le fait qu'elle sera réputée non écrite mais que cette décision n'entraînera pas la nullité des autres stipulations du Contrat.

ARTICLE 16 - LOI APPLICABLE

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

ARTICLE 17 - LITIGE

En cas de difficulté, l'Utilisateur peut s'adresser au service d'Assistance Technique pour trouver une solution amiable. En cas de contestation ou de demande de remboursement, l'Utilisateur doit adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

REACTEVENT – 121 RUE DE CHANZY, 59260 LILLE-HELLEMMES

Toute contestation ou demande de remboursement, pour être valable et prise en compte, doit comporter des justificatifs. REACTEVENT s'engage à apporter une réponse à toute contestation ou demande de remboursement dans un délais de 30 (trente) jours ouvrés à partir de la date de réception de cette dernière.

CONFORMEMENT À L'ARTICLE 48 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE, LES PARTIES CHOISSENT LES TRIBUNAUX DE LILLE COMME EXCLUSIVEMENT COMPETENTS POUR REGLER LES DIFFERENDS NES À L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT CONTRAT OU RELATIFS À L'UNE DE SES MODALITES D'APPLICATION, DIRECTE OU INDIRECTE, MEME POSTERIEURS À LA DUREE DU PRESENT CONTRAT.

ARTICLE 18 - ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile à son siège social pour REACTEVENT et à son siège social pour le Client personne morale agissant en qualité de Client ou d'Utilisateur, ou au lieu d'exercice de son activité professionnelle s'il s'agit d'une personne physique agissant en qualité de Client, ou encore son domicile s'il s'agit d'une personne physique agissant en qualité d'Utilisateur.

Pour l'interprétation de cette clause, la qualité de Client prime celle d'Utilisateur.